



### **Que comprend une prestation de domiciliation ?**

La domiciliation consiste à fournir une adresse officielle à votre structure (microentreprise, société, association). Elle comprend donc l'enregistrement de votre adresse, la réception et le stockage des courriers et colis. Secret'Ariat SAS, en tant que gestionnaire de ce service, possède la qualité de « domiciliaire » par arrêté préfectoral.

### **Quand et comment récupère-t-on son courrier ?**

Le Fief est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h. Il vous suffit de vous présenter pour récupérer le courrier. Vous pouvez confier une pièce d'identité à un proche ou un collaborateur pour qu'il puisse également récupérer les courriers et colis. Enfin, il est possible de vous renvoyer les courriers à l'adresse de votre choix (frais d'envoi en sus).

### **Quel est le prix d'une domiciliation ?**

Le coût de la prestation est de 30€HT/mois.

### **Ma société n'est pas encore immatriculée, puis-je tout de même souscrire un contrat de domiciliation ?**

Il est tout à fait possible de souscrire un contrat de domiciliation si votre société n'est pas encore immatriculée, c'est même un préambule à toute immatriculation, pour justifier de l'adresse.

### **Pourquoi choisir une domiciliation ?**

Choisir une domiciliation a beaucoup d'avantage comme diminuer les risques et les frais relatifs à la création d'entreprise, outre cet aspect financier, la domiciliation attribue une adresse concrète à l'entreprise. Elle permet également de protéger la vie privée du représentant légal de l'entreprise auprès du Registre du commerce et des sociétés. Si l'avantage principal de la domiciliation est économique, il n'en reste pas moins que c'est une solution idéale pour l'amélioration de l'image de son entreprise ainsi que pour la protection de sa vie privée

### **Ma société n'est pas encore immatriculée, puis-je tout de même souscrire un contrat de domiciliation ?**

Il est tout à fait possible de souscrire un contrat de domiciliation si votre société n'est pas encore immatriculée, c'est même un préambule à toute immatriculation, pour justifier de l'adresse d'enregistrement.

### **Quelle sera l'adresse officielle de ma société ?**

L'adresse de votre société sera : 15 rue de Huingue, 68300 Saint-Louis.



**Quelles sont les pièces à fournir ?**

Les justificatifs à fournir sont :

- Une copie d'identité du responsable légal de l'entreprise, signataire du contrat
- Un justificatif de domicile en cas de création, ou un extrait Kbis de moins de 6 mois si l'entreprise est déjà existante.